NOUVELLES MUSICALES DE ROUMANIE

Bulletin d'Informations de l'Union des Compositeurs de la République Socialiste de Roumanie

L'aspect socio-culturel du phénomène musical contemporain, problème capital de la vie musicale de nos jours*)

Nombreux et divers sont les aspect du phénomène musical contemporain, mais, sans doute, parmi cette multitude, faut-il considérer comme plus signifiants les *aspects de structure* — c'est-à-dire les moyens de travail nouveaux de la technique de composition — les aspects concernant les *sens philosophiques et esthétiques de l'oeuvre musicale, didactiques-pédagogiques* et tout particulièrement socio-culturels.

1. *Les aspects concernant les nouvelles techniques de composition* ont déja été l'objet de larges débats dans les traités et autres ouvrages de spécialité, au point que l'on connaît actuellement avec précision les conséquences et la place du phénomène contemporain de création dans le contexte d'une théorie générale de la musique.

2. *L'aspect philosophique-esthétique* continue de susciter — étant donné la diversité des moyens utilisés — de vives discussions qui, assurément, ne prendront pas fin de si tôt à cause des nombreux facteurs dont il faille tenir compte — certains étant même de nature subjective — dans l'établissement des coordonnées esthétiques d'une oeuvre musicale créée au cours d'un siècle où la révolution technique influence de manière décisive l'activité matérielle et spirituelle.

Dans ce sens, le *facteur temps* a, sans doute, son importance, puisqu'on sait que le concept esthétique de l'art subit des transformations continuelles en fonction de l'évolution des moyens utilisés et du degré d'accoutumance du public à l'égard des oeuvres nouvelles. On constate de nos jours que le spécialiste lui-même a besoin d'une appréciable période d'accommodement à la nouvelle technique de composition, si l'on tient compte que d'importantes innovations ont lieu jusque dans la structure de la matière sonore (nous envisageons par là, la musique créée dans les laboratoires électroniques). Au moyen de l'électronique, le compositeur d'aujourd'hui est devenu le maître absolu de l'analyse et de la synthèse du son, amplifiant considérablement de la sorte le champ sonore avec lequel il travaille ; aussi, faut-il s'attendre à des conséquences imprévisibles jusque sur le plan de l'esthétique de notre art.

3. *L'aspect didactique-pédagogique* du phénomène musical contemporain acquiert — à la lumière des affirmations ci-dessus — une signification à part, l'école étant appellée à une contribution effective à l'introduction des oeuvres nouvelles dans le flux culturel. C'est pourquoi l'on comprend fort bien la raison pour laquelle la Société internationale de l'éducation musicale (ISME) se propose de débattre de cet important aspect à la XI-e Conférence de l'an prochain à Perth en Australie.

4. *L'aspect socio-culturel* du phénomène musical contemporain vise principalement à l'adhésion ou à la non-adhésion du public amateur d'art aux nouveaux moyens de composition musicale. Cela constitue, de toute évidence, le *problème capital* qu'affronte la société de notre monde contemporain ; aussi bien saluons-nous avec satisfaction l'initiative du Conseil International de la Musique de débattre de cet aspect dans les travaux de notre assemblée

*) *Etude présentée au Congrès International de la musique — Genève, 8—15 septembre, 1973.*

https://biblioteca-digitala.ro

générale, sur lequel, d'ailleurs, je me permettrai de retenir pour quelques instants votre bienveillante attention.

Sans doute l'oeuvre musicale n'est-elle pas créée, pour demeurer prisonnière dans le buvard du compositeur. Elle n'atteint son but qu'en prenant contact avec le public amateur d'art, le seul en mesure de la faire valoir et de lui conférer l'attribut de la pérennité, à côté des autres valeurs culturelles passées et présentes de la société.

„Le dialogue de l'artiste avec son oeuvre — déclare Pierre Francastel — implique la participation du spectateur et les éléments de l'objet figuratif (en l'espèce, l'oeuvre d'art — n.a.) n'existent pas seulement dans la conscience et la mémoire du créateur, mais aussi dans celles de tous ceux qui, présents ou éloignés dans le temps et l'espace, en devenant les bénéficiaires de cet objet, lui confèrent au fond sa seule réalité" (voir „Realitatea figurativă", Ed. Meridiane, p. 42).

La musique est donc, avant tout, un phénomène socio-culturel, une manifestation de l'esprit humain avec de puissantes et de profondes implications sociales, pleinement vérifiées le long de l'histoire de la société humaine, ainsi que le soulignait Yehoudi Menuhin — si éloquemment d'ailleurs dans son article sur „La musique et son apport à l'humanité" paru dans la revue de l'UNESCO „L'homme et les arts".

Plus que jamais aujourd'hui, l'oeuvre d'art loin de constituer un acte isolé doit tout au contraire être pourvue d'une fonction sociale, qu'elle soit l'écho des vertus et des aspirations humaines, qu'elle s'adresse à l'homme, qu'elle naisse de son coeur assoiffé d'intenses moments de vie affective, qu'elle réponde aux manifestations complexes de sa vie spirituelle. Ceux qui, le long de l'histoire, ont chanté les grandes aspirations humaines, sont demeurés ce qu'ils avaient été de leur vivant, parce que justement ils s'étaient identifiés a ces aspirations, à l'amour du beau et du bien, aux nobles idéaux de progrès et de liberté.

Ces vérités, bien que généralement connues, nous nous permettons de les souligner, parce que chez certains philosophes et créateurs contemporains persiste l'idée que „l'acte de la composition contribue d'autant plus au progrès de l'art musical qu'il est plus savamment présenté, plus sophistiqué, plus alambiqué".

Une semblable idée contient en germe la condamnation à l'isolement du public, — auquel pourtant elle est destinée, de l'oeuvre musicale, d'où implicitement le danger qu'elle ne puisse pas devenir cet acte à fonction sociale dont nous parlions tout-à-l'heure.

Sans doute, le compositeur a-t-il toujours été et doit-il être, à son époque, un avant-coureur en ce qui concerne ses moyens de composition, le rôle du simple épigone étant également condamnable, mais pas autant cependant que le serait celui qui ne saurait assigner à son message musical quelque voie d'accès au coeur de ses auditeurs. J'envisage plus particulièrement ces idiomes de la composition absolument hermétiques parmi lesquels il y en a qui sont demeurés au stade de l'expérimentation, autrement dit qui n'atteignent même pas les conditions requises par l'art; ils ne cessent d'augmenter chaque jour davantage le décalage — déjà trop grand, hélàs — entre le „nouveau" artistique et la capacité d'entendement du public.

C'est pourquoi, de nos jours, où la musique est appelée d'être aussi présente que possible dans l'action d'éducation du public contemporain, le compositeur à son tour est-il appelé à réfléchir plus longuement sur le caractère social de son oeuvre et de ne pas choisir l'isolement.

En affirmant cela, nous sommes en même temps conscients du fait que l'art musical — comme tout autre domaine — dispose de sa propre voie vers le progrès, aussi bien personne et rien ne saurait l'arrêter dans sa marche en avant.

A ce propos, Robert Schumman disait, sans le moindre équivoque : „respectez l'ancien, tout en vous intéressant continuellement à ce qui est nouveau".

C'est dans ce même contexte l'an dernier à Tunis, à la Conférence de la Société Internationale d'Education Musicale, le Prof. *Egon Kraus* — président de la société — assignait à juste titre à notre société contemporaine la responsabilité de *„garder les traditions musicales"* d'une part et *„d'assurer le développement futur de la culture musicale"* d'autre part.

En nous emparant de cette occasion — nous souhaitons vous informer sur l'action entreprise par le Comité Roumain du C.I.M., sur un plan plus vaste, autorités et institutions d'Etat s'y trouvant engagées, afin de diminuer le décalage entre l'acte nouveau de composition musicale et la capacité d'entendement du public.

Il faut dire que notre travail est en quelque sorte facilité du fait que la génération actuelle de compositeurs roumains s'abreuve à une source commune en ce qui concerne les moyens de composition : *le chant populaire*, aussi abstraite et subtile que semble être la technique de son emploi ; cela facilite grandement le contact et l'adhésion du public à la création musicale nouvelle. En suivant l'exemple d'Enesco, les intonations et les *rythmes populaires*, les *harmonies modales* et, ces derniers temps, *l'hétérophonie* — système également rencontré dans la musique populaire roumaine — s'emploient intensément mais dans une forme sublimé et à l'aide de moyens de composition variés, y compris ceux qui tiennent de la technique la plus évoluée.

On mentionne parmi les procédés utilisés dans le but de propager le nouveau phénomène de création musicale.

1. *La fréquente programmation des ouvrages nouveaux dans les concerts publics.*

Dans tout concert symphonique ou de musique de chambre, l'on interprète d'habitude des oeuvres roumaines contemporaines ou appartenant à la mu-

https://biblioteca-digitala.ro

sique étrangère et qui utilisent des moyens évolués. La même action est assurée dans les emissions radiophoniques et les enregistrements sur disque.

2. *Assurer la pénétration des orchestres symphoniques, des ensembles de chambre et d'opéra, par* l'organisation de programmes spéciaux de musique contemporaine, dans les usines, les entreprises, les écoles et les facultés — les concerts étant précédés dans ces centres par des présentations musicologiques *ad rem.*

3. *L'organisation de festivals spéciaux de musique contemporaine* à concours sur plan local (dans les grandes villes de la province roumaine et dans la Capitale du pays).

4. *La programation régulière de concerts spéciaux de musique contemporaine,* suivis de débats et de discussion avec le public auditeur.

5. *Enregistrement sur disque des ouvrages roumains nouveaux* et leur mise à la disposition du public par l'intermédiaire du réseau commercial courant.

6. *Engagement de la presse et des revues de spécialité* dans l'action de rendre compte et de comprendre le message artistique qui utilise des moyens de composition évolués.

7. *Introduction des ouvrages roumains nouveaux et étrangers comme études obligatoires dans les plans d'enseignement* des Conservatoires et des écoles spéciales de musique, aux examens annuels et de fin d'études, chaque candidat étant obligé de clôre ses épreuves par une ou deux interprétations de musique contemporaine—roumaine et universelle.

Puisque nous disposons de plus de 20.000 élèves et étudiants dans les écoles de musique et les Conservatoires, nous espérons qu'ils deviennent d'efficaces propagateurs du répertoire nouveau, comme il est déja prouvé de manière positive parmi les diplomés de la dernière dizaine d'années. On poursuit là aussi l'exhortation de la musique roumaine, Démètre Kiriac, qui affirmait il y a une cinquantaine d'années : „la destinée de la musique se décide à l'école".

On ne saurait pourtant dire que le problème est définitivement résolu, mais l'on observe malgré tout un rapprochement beaucoup plus sensible du public à l'égard des oeuvres évoluées du point de vue des moyens de composition, ce qui nous encourage à persévérer dans les efforts conjugués qui se déposent dans les milieux et les institutions de spécialité de notre pays afin d'assurer une intense propagation de la création musicale nouvelle roumaine aussi bien qu'universelle.

En participant aux travaux de la présente assemblée générale, nous sommes heureux d'apprendre et de retenir d'autres méthodes aussi que l'on pratique ailleurs également, afin de rapprocher le plus possible l'oeuvre d'art contemporaine du public de notre monde d'aujourd'hui.

VICTOR GIULEANU

C. I. M.

COMITE NATIONAL ROUMAIN

Rapport d'activité de l'année 1972—1973

Le Comité National Roumain du C.I.M. a l'honneur de soumettre à l'Assemblée Générale un rapport sur l'activité de l'année 1972—73.

Afin d'assurer l'heureuse conjugaison de ses efforts en vue d'une activité aussi efficace que possible, le Comité National Roumain comprend des représentants de tous les secteurs du pays concernant la musique. Il est évident que le Comité National Roumain a fait preuve, chaque jour davantage, de sa volonté de répondre aux multiples exigences qui naissent du déploiement d'une vie musicale en Roumanie, aussi bien que de la mise en oeuvre d'une vaste collaboration internationale sur le plan de la musique.

Déroulant son activité sous l'égide de l'Union des Compositeurs et sous celle du Conseil de la Culture et de l'Education Socialiste, le Comité National Roumain compte, parmi ses membres, des compositeurs, des musicologues, interprètes et pédagogues — soit, au total, 35 membres qui travaillent dans des institutions culturelles ou destinées à la propagation de la musique ; ce sont : le Ministère de l'Enseignement, l'Académie des Sciences Sociales et Politiques, la Radio-Télévision, les Conservatoires, l'Association des Hommes de l'Art et de la Musique, les Philharmonies, Théatres d'Opéra du pays, etc : conformément au programme des recommandations d'ensemble du C.I.M., ainsi qu'à celui du Comité National Roumain, l'activité de l'année 1972—1973 porta sur les objectifs suivants : a) *L'intensification de l'éducation musicale du public et tout particulièrement de la jeunesse dans le cadre de la vie artistique de Roumanie.*

Etant convaincu que l'activité d'éducation musicale a pour but essentiel de faire valoir et d'encourager la manifestation des talents de valeur de la création musicale et de l'interprétation roumaine aussi bien qu'étrangère, en même temps que d'assurer une large initiation du public de différents catégories, le Comité National Roumain a prêté son appui à :

— l'enrichissement du répertoire pratiqué dans les enregistrements sur disques, etc., par des réalisations signifiantes de la création et de l'interprétation musicales de Roumanie et de l'étranger. Dans ce but, le Comité National Roumain a participé aux débats et à l'élaboration du répertoire des saisons symphoniques, d'opéras, de musique de chambre, etc., de même qu'il a contribué à l'action de promouvoir les interprètes roumains et étrangers,

https://biblioteca-digitala.ro